



Ecole Maternelle Michel Maurice-Bokanowski



Rentrée de Septembre 2023



20 rue Georges Guynemer – 92600 ASNIERES SUR SEINE
Tél : 01 41 11 17 39 – Mail : 0922470k@ac-versailles.fr



La rentrée aura lieu le **lundi 04 septembre 2023**.

Les listes des classes seront **affichées le vendredi 1^{er} septembre au soir** sur les panneaux devant l'école.

Pour les **Grandes Sections**, la rentrée aura lieu à :

- **8h30** : GS7
- **8H30** et **09h15** : GS2 et GS8
- **13h20** : retour GS
(possibilité de cantine et de goûter)

Pour les **Moyennes Sections**, la rentrée aura lieu à

- **13h30** : MS2, MS5, MS7
- **14h15** : MS6
(possibilité de goûter)

Pour les **Petites Sections**, l'accueil se fera ce jour-là dans chaque classe en deux temps pour une prise de contact :

- un premier groupe de **9h00 à 10h00**
- un deuxième groupe de **10h30 à 11h30**

Les groupes (ordre alphabétique) seront affichés avec les classes le vendredi soir. Au moins un des deux parents doit prévoir de **rester dans la classe avec son enfant et repartira avec lui**. Il n'y aura pas de cantine pour les Petites Sections ce jour-là ni classe l'après-midi.

Dès le mardi, les enfants resteront en classe sans les parents aux horaires d'école habituels.

Si toutefois votre enfant ne pouvait être présent le jour de la rentrée, vous devez nous en faire part par écrit en précisant sa date d'arrivée dans l'école. Dans le cas contraire, il serait radié des listes de l'école.

Les horaires



Les horaires des cours :

Lundi/mardi/jeudi/vendredi de **08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30**

Les portes ouvrent 10 mn avant (08h20 et 13h20) pour vous permettre de déposer votre enfant

Il n'y a pas école le mercredi.

Merci de respecter ces horaires.

Accueil des enfants dans le cadre de Vigipirate Attentat :

- pour les **MS** et les **GS**, les parents pourront accompagner leur enfant le matin dans la classe **pendant la première semaine (jusqu'au 8 septembre)**. Ensuite jusqu'au **22 septembre**, ils seront laissés à la grille et accueillis **dans la cour** par leur enseignant.e. A partir du **25 septembre**, ils **monteront seuls** dans leur classe.
- Pour les **PS**, les parents pourront accompagner leur enfant le matin dans la classe **jusqu'au 22 septembre**. Puis, les enfants seront accueillis à la grille par leur enseignant.e et regroupés dans le hall jusqu'aux vacances de **La Toussaint**. Ensuite, les enfants **seront laissés à la grille et monteront seuls** dans leur classe sous la surveillance des agents de service.

L'école est désormais obligatoire à partir de la Petite Section et toute absence doit être justifiée. Les enfants de Petite Section doivent être à l'école toute la journée mais une demande d'autorisation d'aménagement du temps scolaire peut être faite à la rentrée afin de permettre une adaptation progressive pour les enfants qui en ont besoin.

Pour les enfants de Petite Section qui ne mangent pas à la cantine, le retour à l'école se fait à **14h30 précises** (c'est-à-dire après le temps de sieste de ceux qui restent à la cantine).

Infos pratiques



Les enseignants de Petite Section sont assistés d'une dame de service présente dans la classe jusqu'à 16h00. Il n'y a pas d'aide apportée en Moyenne et en Grande Section.

Il est important que votre enfant soit propre à la rentrée, les couches ne sont **pas admises**, même pour la sieste.

Veillez également à lui mettre des **vêtements pratiques** à enlever et à remettre seul : pas de bretelles ni de ceinture, évitez les chemises à boutons, favorisez les pantalons à taille élastique et les chaussures à scratch plutôt qu'à lacets.

Pendant toute la scolarité en maternelle, veillez à marquer les vêtements de votre enfant (manteaux, pulls, gilets, bonnets, cagoules, tours de cou...) car ils les égarent facilement.

L'école maternelle est **obligatoire** ; en inscrivant votre enfant, vous vous engagez à l'amener **tous les jours** à l'école. En cas d'absentéisme non justifié, vous vous exposez à des sanctions.

Tout argent remis à l'enseignant devra être sous enveloppe cachetée au nom et classe de votre enfant. La **coopérative de l'école (OCCE)** permet aux enseignants d'acheter du matériel complémentaire et de financer des projets (sorties, intervenants...) ; cette coopérative est alimentée par les dons des parents qui le souhaitent, par la vente des photos, ou par des actions spécifiques destinées à rapporter de l'argent en vue d'un projet.

Les **activités périscolaires** (cantine, accueils du matin et du soir, mercredi et vacances scolaires) **relèvent de la Mairie** ; si vous souhaitez y inscrire votre enfant, vous devez remplir un dossier auprès du Service **Enfance Pratique** au 5/7 rue de l'Alma. Votre enfant ne pourra pas être accueilli aux activités périscolaires dès la rentrée si vous n'avez pas accompli ces formalités.

Le **Conseil d'Ecole** se réunit une fois par trimestre et est présidé par la Directrice. Il comprend tous les enseignants, un représentant de l'Inspectrice, les représentants de parents d'élèves élus en octobre, un représentant de la Mairie, un Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN). Il permet de rendre compte des activités de l'école et de prendre des décisions concernant la vie de l'école.

En 2021/2022, nous n'avons qu'une seule association de parents d'élèves, « **Les Parents de Boka** ». Elle appuie les demandes de l'école auprès de la Mairie et organise notamment la fête de l'école. Vous pouvez y adhérer pour participer à la vie de l'école et être régulièrement informé par mail ou par leur page Facebook.

Les programmes



Les programmes en vigueur sont ceux de septembre 2021.
Vous pouvez les consulter sur le site « education.gouv.fr ».

L'école maternelle s'articule autour de **grands domaines**, qui sont travaillés tous les jours:

- apprendre ensemble pour vivre ensemble
- mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : l'oral et l'écrit
- agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique
- agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques
- construire les premiers outils pour structurer sa pensée
- explorer le monde du vivant, des objets et de la matière

Les objectifs essentiels de la **Petite Section** sont la socialisation, le développement de l'autonomie, l'enrichissement du langage, et l'acquisition de compétences de base pour la suite de la scolarité (par exemple coller, découper, respecter les règles de vie à l'école). Les acquisitions se font essentiellement par le biais de manipulations et des échanges oraux.

Afin que la rentrée se passe dans les meilleures conditions, pensez à préparer votre enfant en lui parlant régulièrement de l'école (de nombreux albums pour petits traitent de ce sujet).

En **Moyenne Section** et en **Grande Section**, les compétences sont approfondies progressivement afin de préparer les enfants à l'entrée au CP et à l'apprentissage de la lecture.

Toutes les classes d'un même niveau suivent la même progression répartie sur l'année. Mais chaque enseignant garde sa liberté de choisir sa manière d'aborder les compétences. Des activités sont communes à plusieurs classes (chorale, spectacles de danse, sorties au théâtre et au cinéma, jardinage...) et des projets sont organisés en commun (marché de Noël, fête du printemps, exposition en juin, défi scientifique ...)

Santé et Sécurité



Merci de prévenir l'école si votre enfant est malade (par mail de préférence). De même, il faut prévenir rapidement l'école en cas de **maladie contagieuse** (varicelle, grippe etc.) afin que nous puissions relayer l'information auprès des autres familles. Dans ce cas, il faudra nous fournir un certificat médical au retour.

Si votre enfant a une **maladie chronique ou une allergie**, demandez à la directrice de vous remettre un document **PAI** (projet individualisé de scolarisation) à faire compléter par votre médecin traitant.

Aucun médicament n'est admis à l'école (sauf dans le cadre des PAI), nous ne pouvons utiliser que l'eau, le savon, ou la glace ; si votre enfant doit avoir un traitement temporaire, signalez à votre médecin que l'enfant est scolarisé afin qu'il prescrive une posologie adaptée.

Une puéricultrice de la PMI verra dans le courant de l'année les enfants de Moyenne Section pour un bilan (vue, ouïe, développement psychomoteur, prononciation). Elle vous fera parvenir ensuite un compte-rendu. Depuis plusieurs années, il n'y a plus de médecin scolaire sur le secteur. L'infirmière scolaire dont nous dépendons est celle du Collège Voltaire que nous pouvons contacter en cas de besoin.

Pensez enfin à regarder régulièrement la tête de votre enfant et à signaler à l'enseignant la présence éventuelle de poux.

Les **ceintures et écharpes** sont interdites à l'école par mesure de sécurité : en hiver, privilégiez les cagoules ou tours de cou.

Pour éviter des conflits ou accidents, les jouets, petits objets, bonbons, gâteaux sont également interdits à l'école (cf règlement intérieur).

Pour les sorties de l'école, nous remettons les enfants **seulement aux personnes que vous avez autorisées sur la fiche d'urgence**. Vous pouvez en ajouter en cours d'année. Si c'est exceptionnel, vous devez donner à l'enseignante un mot écrit précisant le nom de la personne qui viendra chercher votre enfant munie d'une pièce d'identité.

Une **attestation d'assurance scolaire** (responsabilité civile et garantie individuelle accident) doit être fournie dès la rentrée : vous pouvez en général l'obtenir auprès de votre assurance habitation. Elle est **indispensable** pour couvrir votre enfant en cas d'accident sur le temps scolaire ou lors des récréations et pour toute sortie empiétant sur le **temps non scolaire** (exemple : départ avant 08h30, pique-nique lors d'une sortie) : **si nous ne l'avons pas, votre enfant ne pourra pas participer à la sortie**.

Les **sorties scolaires** doivent être encadrées par des adultes (1 adulte pour 8 enfants). Nous ferons régulièrement appel aux parents pour nous accompagner lors de sorties, mais s'il n'y a pas le nombre d'adultes nécessaire, la sortie pourra être annulée.

L'information des parents



La **fiche de renseignements** et la **fiche d'urgence** (à remettre à l'enseignant en début d'année) nous permettent de vous contacter en cas de besoin. Il est donc important de nous faire part de toute modification dans vos coordonnées en cours d'année.

Un **cahier de correspondance** sert de liaison entre la famille et l'école : chaque mot doit être signé une fois lu, et le cahier doit être rapporté très rapidement à l'école.

Pour les enfants fréquentant le Centre de Loisirs après l'école, les documents à destination des parents sont déposés dans des boîtes au nom de chaque classe au centre de loisirs. Pensez à regarder régulièrement dans les boîtes.

Le temps d'accueil du matin est inscrit dans l'emploi du temps pédagogique et constitue un temps d'accueil **pour les enfants**, et non pas pour échanger avec les parents.

Les enseignants sont à l'écoute et reçoivent fréquemment les parents : il vous suffit de remettre un mot demandant un rendez-vous et l'enseignant vous contactera pour fixer une date. De même, les enseignants n'hésitent pas à vous téléphoner dès qu'ils l'estiment utile (blessure, fièvre, changement de comportement à l'école, difficultés dans les apprentissages etc.)

Les enseignants vous proposeront de télécharger une application gratuite qui vous permettra également d'avoir un contact régulier et de recevoir des photos ou vidéos sur la vie de la classe. Aux vacances scolaires, les travaux écrits de votre enfant vous sont remis ainsi que des informations sur les activités de la classe.

Il existe également un blog de l'école à consulter mais qui ne sera plus mis à jour à la rentrée:

taper «blog maternelle bokanowski » sur un moteur de recherche ou <http://blog.ac-versailles.fr/maternellebokanowski/index.php/>

Vous aurez enfin un **livret de suivi des apprentissages** de votre enfant en version papier qui vous sera adressé en janvier et en juin. Il vous permettra de suivre ses réussites et ses progrès.

Pensez également à regarder les affichages dans les vitrines extérieures !

Chaque enseignant organisera courant septembre une **réunion d'information dans sa classe. Il est important d'y être présent.** Vous pourrez ensuite rencontrer l'enseignant dans le courant de l'année à sa demande ou à votre demande.

La Directrice (Mme Claire CONDETTE) sera déchargée de classe un jour par semaine (à préciser pour 2023- 2024), il sera plus facile de la joindre ce jour-là.